# SÉMINAIRES DE PRÉPARATION A LA RETRAITE 2027

En ce premier semestre 2027, la SRIAS Centre-Val de Loire organise trois sessions de séminaire de « préparation à la retraite ».
Ces séminaires s'adressent aux agents dont le code ministériel (code MIN - indiqué sur le bulletin de paye) est présent dans la liste des agents bénéficiaires des actions des SRIAS.
**Une priorité sera donnée aux agents dont le départ effectif en retraite aura lieu entre 8 et 20 mois après la date du séminaire retenu.**

**PROGRAMME :**
Le programme est assuré par des intervenants spécialisés (médecins, psychologue, notaire…)

- ✓ Approche psychosociale et culturelle :
  - Les représentations du vieillissement, entre réalité et imaginaire.
  - La retraite, un projet de vie…
- ✓ Approche médicale : vieillissement normal et pathologique, hygiène de vie, activités physiques et sportives des seniors …
- ✓ Approche juridique : la réglementation en matière de succession
- ✓ Approche budgétaire : vivre avec une baisse de revenus, anticipation,solutions et mises en garde
- ✓ La pension de retraite : réglementation et mode de calcul.

**DATES ET LIEUX :**

- ✓ Du mardi 2 au jeudi 4 février 2027, à Châteauroux (36)
  **Déjeuners assurés sur place et pris en charge par la SRIAS**.

- ✓ Du mardi 25 au jeudi 27 mai 2027, à Chartres (28)
  **Déjeuners assurés sur place et pris en charge par la SRIAS**.

- ✓ Du mardi 29 juin au jeudi 1er juillet 2027, à Orléans (45)
  **Déjeuners assurés sur place et pris en charge par la SRIAS**.

**Participation financière de 30€ par personne pour l'ensemble du séminaire,**

Ce séminaire est limité à **25** participants.
La participation aux 3 journées est obligatoire, ainsi qu'aux repas organisés et indiqués ci-dessus.
Le nombre de participants ainsi que la tenue des séminaires peuvent être modifiés au regard des contraintes sanitaires
Le nombre important de pré-inscriptions ces dernières années et les contraintes liées à ces enregistrements ne permettent pas de traiter les demandes non conformes, incomplètes et/ou illisibles. Nous attirons donc votre attention sur cet aspect.

**Il vous appartient de demander à votre administration à l'avance votre situation administrative pendant le séminaire : en autorisation d'absence (la plus courante), en congé de formation, sur vos droits à congés**

**Toutes les candidatures conformes recevront une réponse (retenues ET non retenues), et ce à compter de début janvier 2027 par mail exclusivement.**

**Limite des pré-inscriptions sur le site *démarches-simplifées* :**
**https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/seminaire-preparation-a-la-retraite-1er-semestre-2**
**Mercredi 6 janvier 2027**